



Prud'homme et liquidation judiciaire

Par **WIL**, le **03/11/2009** à **12:22**

Bonjour, cela fait 2 ans que j'ai effectuer une démarche au prud'homme pour licenciement sans cause réel et sérieuse , après 2 presentations au prud'homme 1 premiere fois la partie adverse pas présent une deuxieme fois grève des juges du conseil des prud'homme et une troisieme qui était la bonne le procès à eu lieux au mois de septembre 2009 , je viens d'avoir le jugement en ma faveur en date du 2/11/09 , seulement entre temps mon employeur est en liquidation judiciaire en date du 16/10/09 , peut il y avoir appel de la part de mon employeur , sinon qui va payer , et quelles sont les delais .

merci

cordialement.